VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich — M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John P. Beh et als. vs. Teutonia Savings Bank and Trust Co., Tutrice Dative—No 83,461, Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI, 5 Décembre 1907, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

2100-2109 RUE STE-ANNE,

Coin de la rue Johnson—Cottage Double et Bonne Encoignure pour Commerce.

2106 RUE STE-ANNE,

Près Johnson—Cottage Simple.

317 PARC AUDUBON

(Boulevard de l'Exposition), entre les rues Annunciation et Tchoupitoulas.—Cottage Simple.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 octobre 1907, et signé le 23 octobre 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 5 décembre 1907 à midi, les propriétés ci après décrites à savoir—

Neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le 3ième District de cette ville, désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, J, K et L de l'îlet No 12, borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Annunciation et le Parc Audubon, démontré sur un devis et certificat de voyer, datés le 18 mars 1907, signés par Edgar Pillié, voyer, annexés à un inventaire pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 15 avril 1907. Le lot B commençant à une distance de 72' de la rue Annunciation et mesurant 24' 8" 7''' de face au Parc Audubon sur 147' de profondeur entre lignes parallèles le lot C est contigu au lot B et ayant 24' 9" de face au Parc Audubon, une première profondeur sur la ligne du lot B de 147', de là se rétrécissant 3' 8" 1''', et de la une deuxième profondeur de 13' 7" 3''' à la ligne du fond, laquelle ayant 31' 5" 7''' et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot C du lot D de 160' 7" 3''', le lot D mesurant 24' 8" 7''' de face au Parc Audubon, par une profondeur de 160' 7" 3''' entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118 de la rue Tchoupitoulas; le lot E formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et du Parc Audubon, et mesurant 64' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot F est contigu au lot E et ayant 64 de face à la rue Tchoupitoulas sur 118' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 58' 7" 3''' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 61' 6" de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' 3''' et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 58' 9" 6'''. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 3" de la rue Tchoupitoulas et mesurant 31' 11" 5''' de face à la rue Calhoun par une première profondeur sur la ligne de côté du plus près de la rue Tchoupitoulas de 120' 9" 6'', de là s'élargissant 2' et doit une deuxième profondeur de 58' à la ligne du fond laquelle ayant 32' 1" 8'', et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot K du lot L de 178' 7'''. Et ledit lot L ayant 38' 1" 7''' de face à la rue Calhoun par une profondeur sur la ligne de côté divisant le lot L du lot K de 178' 7''. Une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Annunciation de 177' 8" 7'' et une largeur dans le fond de 33' 1" 3''' ledit lot L commençant à une distance de 110' de la rue Annunciation.

Deux certaines lots de terre améliorations, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B sur un devis daté le 5 août 1907, signé par Edgar Pillié, voyer, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Orléans et Galvez, mesurant, à savoir: Le lot A formant l'encoignure du rues Ste Anne et Johnson quarante trois pieds quatre pouces de face à la rue Ste Anne, quarante quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson de soixante cinq pieds sept pouces et sept lignes et d'une profondeur du côté opposé contigu au lot B, de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, delà s'élargissant à un angle droit un pied un pouce et d'une autre profondeur à la ligne du fond de six pieds quatre pouces et six lignes, et le lot B ayant trente pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Ste Anne, vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une première profondeur sur la ligne du lot A de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, de là se rétrécissant à un angle droit un pied un pouce et une deuxième profondeur de six pieds quatre pouces et six lignes et une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Galvez de soixante dix sept pieds un pouce et deux lignes.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en deux billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Toutes les taxes pour 1907 sont payées. Les loyers devant être pour l'acquéreur de la date du passage de l'acte de vente.

Les acquéreurs devront déposer dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH,
Encanteur et Gérant de la National Realty Co.

Alfred D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

MM. Dart & Kernan, avocats pour la défenderesse.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de: Valentine Springer et als vs Stephen Springer, No 83,906 Cour Civile de District Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mazant et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues forment l'encoignure

Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et barrette et résidence, contenant sept chambres

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la dite portion de crédit, s'il y a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossés. L'acquéreur devant assumer au sus les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuelles de sécurité, relative aux frais d'avocats, en cas de procès, le transfert de l'assurance etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur
et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Liambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24 déc 1 8 15 22 24

5329-5331 RUE TCHOUPITOULAS,

Coin du Parc Audubon—Joli Cottage Double.

5321-5323 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre le Parc Audubon et Calhoun— Bon Cottage Double.

—ET—

SIX (6 MAGNIFIQUES TERRAINS POUR BATIR

dans l'îlet borné par le Parc Audubon, les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annunciation.

I. B. Rennyson

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE L'INTERDICTION DE Mme MARTHA MORGAN.

No 76,198—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé et signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, daté le 22 novembre 1907, je procéderai de vendre à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, un piano "Upright" avec écharpe et tabouret, et partie d'un vieux jeu de harnais de charrette, JEUDI, le 12 décembre à 11 heures A. M. p épiscopale mes bureaux, coin des rues Carondelet et Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

3 déc—1 8 11 13

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots et améliorations, rue Delachaise, coin Freret,

JEUDI, 12 décembre, 1907, à midi.

Succession de Edward Marmillion.

No 83,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre reçu, daté et signé le 6 novembre 1907, par l'Hon Fred L. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

3 certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant dans l'îlet borné par les rues Howard, Delachaise, Freret [autrefois Long] et Amelia, désignés comme lots Nos 1, 2 et 5 de l'îlet No 261, sur un devis en plan de voyer, fait par L. H. De Armas, député-voyer de ville, avec la date du 8 octobre 1866, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, daté le 9 octobre 1866, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine 33' 6" de face à la rue Delachaise, 22' 4" de largeur dans leur fond par les profondeurs suivantes, à savoir: lot No 1 ayant une profondeur et façade 80' 6" à la rue Freret [autrefois Long] 83' 9" 5''' sur la ligne de divisant du lot No 2 et 81' 11' 3" sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 5 et 88' 6" sur la ligne de côté du lot 5 le séparant du lot No 7 sur ledit devis

Acquis par le défunt de John L. Davies par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, daté le 16 février 1869.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 11 12

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,207—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 9 (inclusivement de l'îlet No 62 faubourg Clouet [maintenant No 1310], borné par les rue Louisa, Clouet, Vertu et Dorgenois [la dernière borne originellement décrite comme les terres de P. J. Triorr] acquises par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'îlet No 866 [autrefois No 37 faubourg Clouet] borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman [autrefois Solidelle] et Prieur [autrefois Joséphine]. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1896, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0/0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 15 18

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McOue.

No 83,436—Cour Civile de District, Div. A

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

Nos 1506-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Race et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, A MIDI

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, l'offrirai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse d'Essai de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro 1 sur un plan dressé par Louis Sargi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Fergusson, architecte, daté le 5 janvier 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence, ledit lot est dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 21' 11" 5" de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même îlet comme ci-dessus décrit; la dite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Sargi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, en cette ville, et mesurant 35' 11" de face à la rue Race commençant à un point 59' 1 de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11' 5" de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication et recevoir les loyers de ladite propriété du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lainer, Charles A. Butler, avocats pour l'administrateur.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Finkelstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,862—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Nathan Finkelstein, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Edgar M. Cahn avocat. 26 nov—26 30— déc 5

Succession de Mme Elizabeth Fenhney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,366—Division D—Attendu que Mme Jennie Pierce, veuve de George W. Pierce, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Fenhney, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. E. Hebert, avocat. 26 nov—26 30—déc 4

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

OIGNONS! OIGNONS!

SAMEDI, le 7 Décembre,

A 11 heures A. M., au T. & P. R.R. Depot, pied de la rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union—Par ordre de la T. & P. R.R. Co., pour le compte de qui cela concerne, sous l'Acte 124 de 1890, ce qui suit, c'est assoir d'oignons en grec.

Char Wabash—67,375, expédié de Bixby, Ill., consigné à ordre, notifier D. B. Hamilton, Nouvelle Orléans, Lou.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 déc—4 6 7

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antonine ou Antonia Solarie. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 753 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'îlet No 906 sur un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément audit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24 déc 1 8 15 22 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,190—Division B—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résidant de la ville de Peoria Etat de Illinois: que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane; que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, ont ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
P. A. DUCOING,
Député-Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John A. Brasselman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,353—Division A — Attendu que Mme Enders Brooke Brasselman, veuve de John A. Brasselman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datée dans la succession de feu John A. Brasselman décédé testat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Denegre & Blair, avocats. 3 déc—3 7 12

Succession de John Hemel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,417—Division E Attendu que Mme Amelia J. Seim, veuve de John Hemel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Hemel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ges. W. Moore, Avocat. 1er déc—1 5 10

Fitzpatrick & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Electriciens, maisons de fournitures électriques, marchands et consommateurs dans tout le Sud!!!

L'immense stock d'installations, atelier, machines et contrats existants de Spreuley & Reid, Ltd, coin des rues Baronne et Lafayette, sera vendu à l'enchère absolument publique.

JEUDI, 19 Décembre,

A 11 heures a. m.,

SANS LIMITE OU RESERVE!!

PAR FITZPATRICK & Co., bureau, 409 rue du Camp—Conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé à la Nouvelle Orléans, Lou, le 2 décembre 1907, rendu dans l'affaire de l'Interstate Electric Co. Ltd vs Spreuley & Reid Ltd, ordonnant à Harry W. Fitzpatrick d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, après 10 jours, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Tout le stock de marchandises, installations, effets mobiliers, selon un inventaire, contenu sur les lieux, coin des rues Baronne et Lafayette, comprenant des fournitures électriques et accessoires de toute description, en grandes quantités et valant des milliers de dollars.

(2) L'atelier splendidement installé et ce qui y appartient, complet, et aussi un nombre de beaux contrats, le tout comme un établissement faisant des affaires.

Conditions—Comptant; pas de limite. Dépôt de 10 0/0 requis.

3 déc—3 10 15 19

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdit Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. La parcelle est décrite comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 304 borné par les rues S. d Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3; ledit lot mesurant trente et un pieds cinq pouces cinq lignes et demie de face à la rue Std Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va enchérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représenté par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.
B. Brasen, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catharine V. Ackerman.

No 84,065—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 novembre 1907, de l'Hon. George H Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un lot de diamants, bijouterie montre et chaîne en or, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

1 déc—1 8 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jayme Frigola et Catherine Christen, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,301—Division C—Attendu que Dauphin Frigola et Augustin Frigola ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteurs testamentaires datés dans la succession de feu Jayme Frigola et Catherine Christen, en femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. V. Richard, avocat.

26 nov—26 30—déc 5

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.